



Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de REAUVILLE (DROME) du 19 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf juin à dix-huit heures,
le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Hélène SOUPRE, Maire.

Date de convocation : 15 juin 2017

Présents : Mesdames : Monique ALLEGRE, Gertrude BARNIER, Régine BERTHELET-RANDON, Marcelle BOISSIER, Nadine DONNEAUD, Marie-Hélène SOUPRE
Messieurs : Gérard BARRIERE, Denis DIEMUNSCHE, Alain GELFIER

→ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

OBJET	Pour	Contre	Abst	Décisions
PLU : application du décret du 28 décembre 2015	0	0	0	Le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 a modifié en profondeur le code de l'Urbanisme et ses dispositions liées à l'élaboration, la révision ou la modification des Plans Locaux d'Urbanisme. Ce décret a également allégé le règlement. Ce décret doit s'appliquer lors de modification de PLU et Madame le Maire propose de l'intégrer dès maintenant dans l'élaboration de notre nouveau PLU. Les Conseillers décident de reporter ce point au CM de juillet, après avoir pris connaissance du décret.
Voie : réparation du chemin des Chênes Blancs	9	0	0	Le chemin des Chênes Blancs est très dégradé et nécessite la réfection du revêtement sur une partie. 3 entreprises ont été consultées pour un revêtement bicouche : EIFFAGE, AYGLON TP et SO-RO-DI. Les Conseillers décident de retenir l'entreprise SO-RO-DI de Cléon d'Andran, pour un montant des travaux de 5 218 € HT, soit 6 261,60 € TTC.
Ecole : prestataire de la cantine scolaire et portage des repas	9	0	0	Depuis plusieurs années, API restauration assure les repas de la cantine scolaire de Réauville et le portage des repas à la demande. Suite à une baisse de qualité et de satisfaction des parents, la commission EDUCATION a consulté 2 autres prestataires de cantine scolaire pour mettre en concurrence API de Montboucher (cuisine au Poët Laval) : PLEIN SUD de Montélier (cuisine à Montélimar) et TERRES de CUISINE de la région PACA (cuisine à Avignon). La Commission propose de retenir PLEIN SUD principalement pour sa proximité et ses prix.



OBJET	Pour	Contre	Abst	Décisions
Ecole : prestataire de la cantine scolaire et portage des repas (suite)				Montélimar (cuisine à Montélimar) et TERRES de CUISINE de la région PACA (cuisine à Avignon). La Commission propose de retenir PLEIN SUD principalement pour sa proximité et ses prix. Les Conseillers décident de retenir PLEIN SUD pour assurer, dès septembre, les repas de la cantine scolaire et le portage des repas.
Ecole : travaux d'adaptation des sanitaires	9	0	0	L'accueil d'enfants de 3 ans à la garderie et/ou à la garderie de Réauville, nécessite l'adaptation des sanitaires existants : réhausse de lavabos, installation d'une douche et d'un WC « maternelle ». 2 reprises ont été consultées : CONTI de Grillon et BLANQUART de Chamaret. Les Conseillers décident de retenir la SAS BLANQUART pour un montant des travaux de 908,40 € TTC.
Assainissement rue de la Fontaine	9	0	0	Annulation de la décision de raccordement des eaux usées de la nouvelle construction de la SCI La Berre rue de la Fontaine, celle-ci étant raccordée à une pompe de levage existante, comme convenu dans le permis de construire : pas de nécessité de prévoir un raccordement par la municipalité. Les Conseillers annulent la délibération n° 012-03-2017 prévoyant des travaux de raccordement aux frais de la commune.
CCEPPG : rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)				Ce point est reporté au Conseil municipal de Juillet, des points restant à éclaircir avant décision.
Contrat de location photocopieurs, imprimantes	9	0	0	Des problèmes de matériel photocopieur/imprimante de la Mairie récurrents, ainsi qu'une consommation des copies bien supérieure à notre contrat, nous ont amenés à revoir notre contrat actuel. Après consultation de notre fournisseur actuel INFINITY pour une nouvelle proposition réactualisée et C'PRO de Valence, Madame le Maire propose de retenir C'PRO qui rachète notre contrat actuel avec INFINITY, change nos 3 imprimantes (2 à la mairie et 1 à l'école) et propose des tarifs bien inférieurs. Les Conseillers approuvent le choix de C'PRO au vu du comparatif présenté et autorisent Madame le Maire à signer une convention avec C'PRO.



OBJET	Pour	Contre	Abst	Décisions
Indemnités des élus : reformulation	9	0	0	Le Centre des Finances Publiques relève des anomalies dans l'écriture de 2 délibérations concernant les indemnités du Maire et des Adjointes (n° 30-04-2014 et 012-03-2016) : l'indice « 1015 » ne doit plus apparaître, celui-ci pouvant changer à l'occasion d'une évolution réglementaire. Le fond des délibérations ne change pas, seul un vice de forme impose une nouvelle rédaction. Les Conseillers acceptent la rédaction d'une nouvelle délibération conformément à la demande de notre comptable du Trésor Public.
Virements de crédits	9	0	0	En « FONCTIONNEMENT » : - dépense supplémentaire pour le broyage des bois autour de la salle polyvalente, suite au débroussaillage → 360 € - baisse de recettes due à une réduction de l'aide de l'Etat sur nos 2 contrats aidés → 1 647 € Les Conseillers décident de réduire la réserve de fonctionnement de 2 007 € pour couvrir ces écarts de dépense/recette prévisionnelles

La séance est levée à 19h15.

Prochaine réunion du Conseil municipal le **24 juillet 2017** à 18h00,

Le Maire
Marie-Hélène SOUPRE

